## Appel d'offres VILLE DE MONTRÉAL

## Service de l'eau Direction de l'eau potable

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, à la Direction du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275 rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal H2Y 1C6, pour:

de la ville de Montreal a	Tatterition at greiner, 270 rue Notre Barne Est, bareau N 104, Montreal 1121 100, pour.
Catégorie :	Construction (Automatisation)
Appel d'offres :	10085
Descriptif:	Modernisation des systèmes d'automatisation des réservoirs d'eau potable
Date d'ouverture :	21 Mai 2013
Dépôt de garantie :	10% (cautionnement ou chèque visé)
Renseignements :	dep-ao@ville.montreal.qc.ca
Visite des lieux :	Une visite des lieux peut être organisée sur demande durant les semaines du 29 avril et du 6 mai 2013, le lundi, mardi, mercredi ou jeudi de 8h00 à 16h00. La demande doit être présentée à l'adresse courriel suivante : dep-ao@ville.montreal.qc.ca. La visite des lieux n'est pas obligatoire.
Documents :	Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 22 Avril 2013.
Les personnes et entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.	
Chaque, soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fourni en annexe du document d'appel d'offres.	
Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires spécialement préparés par la Ville à cette fin.	
Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la Direction du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.	
La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.	
Montréal, le 22 avril 201	3
Le greffier de la Ville Me Yves Saindon	
Journaux de publication:	Le Devoir; X La Presse; Le Journal de Montréal; The Gazette; autre.